ID : 040-214003139-20170831-2017_E1-DE
Envoyé en préfecture le 02/08/2017
Reçu en préfecture le 02/08/2017
Publié ou notifié le 02/08/2017

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 26/07/2017

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1ER août 2017
--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le premier août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mme DEGOS, M. DUBOS (à procuration pour M. LAMOTHE), Mme COURROS (à procuration pour Mme DAUGREUILH), M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA (à procuration pour Mme THIEBLIN) Mme DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), Mme BRUGAT, MM. DUCASSE, BRUEY (donne procuration à M. MARSAN), Mmes CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUERES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (donne procuration à M. DUPLA), DAUGREILH (à donné procuration à Mme COURROS).

Etait absent non excusé :.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E
Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : **Ville de TARTAS – Travaux de construction du centre d'Incendie et de secours de TARTAS – convention avec le SDIS des LANDES.**

Par délibération du 23 février 2016 et du 13 décembre 2016, le Conseil d'administration du SDIS des LANDES a décidé de la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à TARTAS.
Suite à procédure de marché public, le montant des lots travaux pour cette construction s'élève à hauteur de 539 663.65 € HT (soit 647 596.38 € ttc) ; parmi ces travaux, on trouve le lot n°16 consacré à la voirie, réseaux divers, pour un montant hors taxes qui est établi à **95 853 €** (soit 115 023.60 ttc).
Aussi, le SDIS assurant la maîtrise d'ouvrage directe de l'opération, la commune va participer financièrement à hauteur de **48 000 €**, correspondant à 50.08% du montant hors taxe du lot travaux VRD.
Il convient donc de concrétiser les engagements réciproques du SDIS et de la commune de TARTAS, au travers d'une convention de financement.
Il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de cette convention de financement

ID : 040-214003139-20170801-2017_E1-DE
Envoyé en préfecture le 02/08/2017
Reçu en préfecture le 02/08/2017
Publié ou notifié le 02/08/2017

- De préciser que cette participation de la commune sera sous forme de fonds de concours à hauteur de **48 000 €**, en huit échéances annuelles ; la première échéance annuelle interviendra le 1er décembre 2017 pour **6 000** €, puis chaque année à la même date du 1er décembre, la dernière échéance intervenant le 1er décembre 2024.
- De préciser que les crédits seront prévus au budget de la commune.

L'exemplaire de convention est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Donne un avis favorable,

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de cette convention de financement

PRECISE que cette participation de la commune sera sous forme de fonds de concours à hauteur de **48 000 €**, en huit échéances annuelles ; la première échéance annuelle interviendra le 1er décembre 2017 pour **6 000** €, puis chaque année à la même date du 1er décembre, la dernière échéance intervenant le 1er décembre 2024.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

VILLE DE TARTAS LANDES

Jean-François BROQUÈRES